

Le Conseil de vie sociale, Une instance indispensable

Le Conseil de vie sociale (CVS) est une instance légale obligatoire où sont représentés :
les résidents, les familles, le personnel et la direction de l'établissement

Le CVS intervient sur toutes les questions concernant le fonctionnement d'un établissement, la qualité des prestations, l'amélioration du cadre de vie (repas, animation, accompagnement, relations avec le personnel, soins, travaux, entretien des locaux,...)

Le CVS est une instance consultative de dialogue, de prévention et de proposition sous la responsabilité des usagers.

Le CVS facilite l'écoute, l'expression et la participation collectives des résidents et des familles. Il est garant du respect des droits des personnes les plus vulnérables. Il apporte des informations et des conseils aux résidents et aux familles.

Les représentants des résidents et des familles au Conseil de vie sociale sont élus et bénévoles

Si vous souhaitez faire partie du Conseil de vie sociale de l'établissement SAMDO Rochebelle, n'hésitez pas à soumettre votre candidature à l'accueil de l'établissement, des élections se dérouleront prochainement